

## **Dispenses de présentation d'extraits baptistaires**

**AN, Z1o-215, 1778-1789**

**(numérisées et indexées par Familles parisiennes)**

*Bernadette et Philippe Rossignol*

L'association « Familles parisiennes » ([www.famillesparisiennes.org](http://www.famillesparisiennes.org)) fait un remarquable travail en photographiant, numérisant et indexant de nombreuses séries d'archives pour suppléer la perte de l'état civil parisien disparu dans l'incendie de l'hôtel de ville en 1871 <sup>1</sup>.

*Monique Bocq-Picard*, qui fait partie de l'équipe d'indexation, nous a déjà communiqué plusieurs actes de tutelle, inventaires après décès ou autres et vient de nous signaler ceux d'un nouveau fonds, les dispenses de présentation de certificat de baptême avant mariage.

Ces actes sont répertoriés selon leurs patronymes sur Geneanet mais il nous semble intéressant de les regrouper ici parce qu'ils sont représentatifs de la vie, aux Antilles comme en France, des gens de nos régions à la fin du XVIIIe siècle.

Nous indiquons pour chaque acte les numéros de vue sur « Familles parisiennes ». Nous ne reportons pas l'autorisation de mariage qui est systématique (avec le nom de la paroisse).

- 22/08/1782, Jean François Guillaume DORÉ, 32 ans, directeur général de la comptabilité des étapes, demeurant rue Dauphine paroisse Saint Sulpice, désire se marier avec demoiselle Anne Marie Virginie HENNET, fille mineure de Sr Ferdinand Joseph Othon Henet, écuyer, régisseur général des étapes et directeur général des messageries de France et dame Anne Thérèse MARGUERIT son épouse avec qui elle demeure paroisse de Bonne Nouvelle. Etant natif du **Cap Français** il est dans l'impossibilité de se procurer son acte de baptême à cause des « *circonstances actuelles de la guerre* » <sup>2</sup>. Il est fils de + Jean François Doré, notaire général et greffier de la subdélégation du Cap, et dlle Madeleine GERVAISE <sup>3</sup>, demeurant au Cap. Il a été baptisé et élevé dans la religion catholique par ses parents jusqu'à l'âge de **7 ans** où ils l'ont fait **passer en France, mis en pension chez le sr Nolas maître de pension** à Picpus pendant 18 mois puis chez le sr Lecomte maître de pension rue Mazarine pendant 3 ans, puis chez le sieur Colson maître de pension même rue et alors admis aux sacrements de confirmation et première communion à Saint Sulpice. Puis il a passé quelques mois au collège Louis le Grand et ensuite au collège de Lisieux où il a fini ses études à 18 ou 19 ans en 1769. Il est donc né en 1751 et a vu son extrait de baptême lorsqu'il a suivi l'université de cette ville pour y prendre ses degrés.

Témoins : Sr Jean Louis MARRIER deCHANTELOUP <sup>4</sup>, 38 ans, écuyer, commissaire de la marine demeurant ordinairement au Cap Français, de présent à Paris, beau-frère du

---

<sup>1</sup> Voir La revue française de généalogie, n° 222, février-mars 2016, p. 16.

<sup>2</sup> Guerre d'Indépendance des États-Unis.

<sup>3</sup> Voir GHC 222, février 2009, p. 5798-5800 : « Inventaire après décès de la veuve d'un notaire de Saint-Domingue », où figurent en effet les futurs époux et le beau-frère Marrier de Chanteloup.

<sup>4</sup> Note généalogique du colonel Arnaud, CGHIA 63 p. 47.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Sr Doré ; Mr Jacques Ange HERTEL de COURNOYER <sup>5</sup>, 52 ans, chevalier de Saint Louis, lieutenant colonel d'infanterie, chef de bataillon au régiment du Cap, actuellement à Paris, qui connaît le requérant depuis 13 ans, ainsi que sa famille et a connu son père ; Charles Antoine d'AIGREMONT, 44 ans, commissaire de la marine, ordonnateur, demeurant à Paris rue de Cléry, qui connaît le requérant depuis 1778 et ses père et mère depuis 1764 ; Victor Pantaléon LA FLÈCHE de GRANDPRÉ <sup>6</sup>, capitaine de cavalerie, 51 ans, demeurant ordinairement à Nantes, connaît le requérant depuis l'âge de 13 à 14 ans ; Étienne Germain MUSSON <sup>7</sup>, 39 ans, demeurant ordinairement au Cap Français, connaît le requérant depuis 25 ans environ, temps auquel il a été adressé à un de ses parents pour le placer dans une pension ; Charles BEAUMARTIN DESPALLIÈRES, 59 ans, écuyer, conseiller du roi, greffier en chef du conseil supérieur du Cap, a parfaitement connu les père et mère du requérant, étant leur voisin et en relation d'état avec son père qu'il a visité pendant sa maladie  
(vues 171-184/768)

- 10/01/1783 Gabriel **PAMPY**, environ 26 ans, natif du **Petit Goave**, laquais chez la dame de Versigny depuis octobre 1780, désire épouser Louise BOULLANGER, cuisinière chez la même dame, avec qui il a eu une fille il y a 15 mois. Il est resté dans son pays jusque vers 19 ans où, son père étant mort et sa mère vivant encore, il fut vendu par la dame FONDOUSE <sup>8</sup>, en l'habitation de qui il était né, et par le chevalier LA GOBLET, ami de cette dame, avec 80 autres nègres environ, « à un juif nommé MENDÈS qui peu de temps après l'a amené à Paris, ce qui lui a fait acquérir sa liberté. » En témoignage de sa catholicité il remet des certificats du comte de Nolvos, de la dame de Versigny, de Gilbaut, provincial du couvent des Dominicains de la rue Saint Honoré (qui l'a interrogé « tant sur la situation du quartier du Petit Goave et ses principaux habitants que sur les divers curés qui depuis 30 ans ont gouverné cette paroisse [...] qu'il m'a non seulement désignés par leurs noms mais encore dépeints avec toute l'exactitude possible. ».

Témoins : Charles Césard (signe César), 42 ans, créole de la Martinique, natif de Saint Pierre du Mouillage, à Paris depuis 25 ans et depuis 10 ans cocher chez M. Lenormand d'Etiolles rue du Sentier paroisse Saint Eustache <sup>9</sup> ; Jean François Beauson (le seul à ne pas savoir signer), 42 ans, créole de la Martinique, né quartier du Trou au Chat (écrit Touchard), bourgeois de Paris y demeurant depuis 22 ans, ci-devant laquais au service de M. le comte de Lavie, demeurant paroisse Notre Dame de Bonne Nouvelle ; Pierre Jason, 41 ans, natif de la côte de Guinée en Afrique, demeurant à Paris depuis environ 21 ans, domestique au service de M. Peyrat, ancien commissaire général de la Marine chez qui il demeure paroisse Saint Eustache, connaît Pampy depuis 5 ans ; Pierre Blondin, 60 ans, ancien maître perruquier à Paris demeurant rue Quincampoix paroisse St Médéric.

(vues 243–264/768)

---

<sup>5</sup> Note généalogique du colonel Arnaud, CGHIA 59 p. 50.

<sup>6</sup> Voir p. 28 de <http://www.ghcaraibe.org/bul/NS19comp.pdf>.

<sup>7</sup> Originaire de la Charité sur Loire, embarqué à 40 ans le 20/09/1783 à Bordeaux pour Le Cap.

<sup>8</sup> Probablement dame Anne Arnaud de Lalande épouse en 3<sup>e</sup> noce de Pierre Antoine de REGNAUDIN AGDE de FONDOUSCE et fille de Charlotte Du Perray veuve Prochasson de Veaufolette en dernières noces, laquelle lui avait légué en 1763 tous ses biens au Petit Goave : voir p. 15 de <http://www.ghcaraibe.org/bul/NS14comp.pdf>.

<sup>9</sup> Dictionnaire des gens de couleur dans la France moderne, tome 1, Paris, sd *Erick Noël*, notice 770, et « Déclaration des hommes de couleur, "colons américains", 1789 », par *Pierre Bardin*, GHC 179, mars 2005, p. 4455.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

NDLR : Voir les index de GHC et la notice 564 du Dictionnaire des gens de couleur dans la France moderne, tome 1, Paris, sd Erick Noël. Pampy ne dit pas qu'il a obtenu sa liberté après un procès en 1776 contre Mendès <sup>10</sup>.

- 16/04/1783, Marie Joseph Catherine COLLET, 18 ans ½, demeurant rue des Bernardins paroisse Saint Nicolas du Chardonnet, assistée de Claude COLLET, conseiller honoraire au conseil supérieur du Cap Français, désire se marier avec Mre Alexandre comte de DAMAS <sup>11</sup> mais ne peut fournir son acte de baptême, « *son père n'ayant point pris la précaution de s'en munir lors de son retour en France et n'ayant pu le faire venir attendu la difficulté des passages.* » <sup>12</sup> Elle est née le 14/12/1774 à Saint Domingue, seule fille dudit Claude Collet et Marie Elisabeth DUREAU <sup>13</sup> légitimement mariés et a été baptisée à Sainte Anne de **Limonade**. Elle est partie pour France avec ses père et mère le 14/05/1769, a été mise en pension à Tours après la mort de sa mère (à Nantes en février 1771) et y est restée jusqu'en octobre 1781 où son père l'a placée à Paris au couvent de la Présentation rue des Postes ; depuis elle en est sortie et demeure chez ses oncle et tante maternels M. et Mme Dureau.

Témoins : Mre Jean Claude Antoine LE CLERC de ST ETRAIN, 49 ans, prêtre de Besançon ancien curé de Limonade ; Mre Jean Baptiste RABY DU MOREAU <sup>14</sup>, 53 ans, écuyer, chevalier de Saint Louis ; Mre Victor Thomas RABY de ST VICTOR, 48 ans, écuyer ; Mre Claude Charles Marie COLLET, 22 ans, sous-lieutenant au régiment royal de vaisseaux, frère de la requérante.

(vues 288–297/768)

- 22/12/1784, Nicolas DUBARA <sup>15</sup>, **nègre affranchi** à 38 ans par Marie Anne BOURDAS veuve de Jean Jacques FOURNIER de VARENNES <sup>16</sup>, écuyer, par acte devant Me Louvet fils à Saint Malo en Bretagne le 03/04/1776 ; 45 ans, natif de Sainte Anne de **Limonade**, officier confiseur demeurant à Paris depuis environ 6 mois, rue Traversière Saint Honoré, petit hôtel Richelieu, paroisse Saint Roch, désire se marier avec Marie LOBRY, mulâtresse demeurant à Paris rue de Richelieu, chez M. le curé de la même paroisse. Il ne peut présenter son acte de baptême étant donné l'éloignement du Cap Français « *et d'ailleurs il lui serait peut-être impossible de se procurer le dit extrait de son acte de baptême parce qu'étant né esclave il est à présumer qu'il n'a été dressé aucun acte de son baptême ainsi qu'il est assez d'usage lors du baptême des esclaves [...] cependant il est certain qu'il a été baptisé étant de règle au Cap Français et dépendances de faire baptiser les enfants esclaves ou autrement sitôt qu'ils sont nés* ». Il a été instruit de la religion catholique sur l'habitation de M. Fournier de Varennes où il est né, au Cap Français. Il quitta la colonie à 22 ans et vint avec le baron de St Jullien qui avait épousé

---

<sup>10</sup> Pierre Pluchon « Nègres et juifs au XVIIIe siècle », Tallandier 1984. Le nom de sa première propriétaire y est lu : POUDONCE.

<sup>11</sup> Alexandre de DAMAS ne semble pas apparenté au gouverneur de la Martinique.

<sup>12</sup> Guerre d'Indépendance des États-Unis.

<sup>13</sup> Sur les COLLET x DUREAU voir GHC p. 228 (90-90), 230 (et Colonies E 87).

<sup>14</sup> Sur les RABY voir p. 13 de <http://www.ghcaraibe.org/bul/NS18comp.pdf>.

<sup>15</sup> Dictionnaire des gens de couleur dans la France moderne, tome 1, Paris, sd Erick Noël, notice 1211, et « Déclaration des hommes de couleur, "colons américains", 1789 », par Pierre Bardin, GHC 179, mars 2005, p. 4456.

<sup>16</sup> Voir la question 10-1 GHC 233, février 2010, p. 6226 et la réponse p. 6 de <http://www.ghcaraibe.org/bul/NS18all.pdf> et sur Geneanet sa notice dans la généalogie « antistar » ou celle de Françoise Fromont.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

une demoiselle Fournier de Varennes à Saint Malo où il a demeuré 19 ans et a été admis à la confirmation et à l'eucharistie.

Témoins : Mathieu LEGRAND, nègre libre, 39 ans, natif du Cap Français quartier de Limonade, domestique au service de M. le marquis de Chapelle, paroisse Saint Eustache ; Jean Pierre LOCHER, 70 ans, bourgeois de Paris, paroisse Saint Sulpice ; Balthazar VUEZ, 47 ans, bourgeois de Paris, paroisse Saint Roch ; Louis Claude URSULE (signe Louis), nègre libre, 40 ans, natif du Cap Français, cuisinier demeurant rue Saint Jacques paroisse de Saint Séverin.

(vues 466-471/768)

- 25/01/1785, Louis Joseph AUZON, 29 ans, né au **Port au Prince** en 1755, secrétaire de Mre François BEUDET <sup>17</sup>, conseiller honoraire au conseil supérieur dudit lieu, chez qui il demeure au Palais Royal, paroisse Saint Eustache, désirant se marier avec Marguerite Françoise BROZON, demeurant rue Saintonge paroisse Saint Nicolas des Champs, dit qu'on lui a toujours dit qu'il était fils naturel de messire Claude Antoine SAILLENFERT de FONTENELLE <sup>18</sup> et Geneviève COVILET, qu'il est **passé en France à 5 ans, a été mis en pension** à Vannes, Basse Bretagne chez le sieur Kiriot, bourgeois de Vannes, où il est resté 12 ans, puis 4 ans à Nantes, repassé à Saint Domingue et revenu à Paris en 1777, a d'abord été clerc chez feu le notaire Lachaise jusqu'en 1781 où il a été secrétaire de M. Beudet. A toujours professé la religion catholique.

Témoins : François BEUDET, 60 ans ; Pierre Alexandre de SAINT MARTIN, 52 ans, ancien négociant au Cap Français ; Aimé GUILLIN DUMONTET, 51 ans, ancien officier des troupes réglées à Saint Domingue, depuis gouverneur général des possessions françaises des côtes d'Afrique, chevalier de Saint Louis ; Claude BOULLEMIER, 40 ans, avocat en parlement, ancien secrétaire du gouvernement général de Saint Domingue. Ils affirment qu'il a sûrement été baptisé mais que son acte de baptême ne se trouve point sur les registres, peut-être parce qu'il est né d'une union illégitime.

(vues 498-505/768)

- 17/08/1787, Jean Baptiste CHAMBELLIN, **peintre en miniatures** demeurant rue d'Angivilliers paroisse Saint Germain l'Auxerrois, 33 ans, natif de Saint Domingue, partie du Sud, paroisse Saint Pierre des **Côteaux**, fils de Jean Baptiste Chambellin, demeurant à Saint Domingue, et + Jeanne RICHAUME <sup>19</sup>, désire se marier avec Anne Thérèse Michelle BUROT, 19 ans, fille de Pierre Eugène Burot, épicier confiseur, et Marie Joseph DUMOULIN avec qui elle demeure rue Saint Jean de Beauvais paroisse Saint Benoît. Il a écrit plusieurs fois à Saint Domingue sans recevoir de réponse et a fait faire des recherches « à Versailles au dépôt des chartes des colonies où il a été ordonné qu'à commencer du premier janvier 1777 il serait envoyé un registre des actes de baptêmes, mariages et sépultures et qu'il serait aussi envoyé copie de tous les autres registres étant chez les sieurs curés des colonies ». On n'y a pas trouvé son acte de baptême « quoiqu'il soit constant qu'il a été baptisé vu que dans la dite île de Saint Domingue il est d'usage de baptiser les enfants et que même les sieurs curés sont autorisés à

---

<sup>17</sup> Voir <http://www.ghcaraibe.org/bul/ghc051/p0827.html> et le décès de sa femme en 1769, CGHIA 37 p. 118.

<sup>18</sup> SAILLENFERT de FONTENELLE, sénéchal du Port au Prince, témoin à un contrat de mariage en 1771 : <http://www.ghcaraibe.org/articles/2015-art34.pdf> p. 2.

<sup>19</sup> Les registres des Cotteaux sont conservés de 1751 à 1797. Pas d'acte Chambellin ni Richeaume. Mais c'est au Cap Tiburon que le père Jean Baptiste Sylvain CHAMBELLIN, habitant à la Petite Plaine, veuf de Jeanne RICHAUME, s'est remarié à 60 ans le 12/07/1786 avec Anne de LAPLACE, 40 ans. C'est aussi au Cap Tiburon que sont les biens cités dans l'Indemnité.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

*contraindre les personnes qui s'y refuseraient.* » A 12 ans il est passé en France, il est resté à Toulouse 5 ans et de là à Bordeaux 5 ans, où il fit sa première communion chez les RP Capucins ; il retourna à Saint Domingue où il resta 8 ans et de là repassé en France où il est depuis 2 ans.

Témoins ses amis : François CHATELAIN, 38 ans, graveur, paroisse Saint Benoît ; Pierre PIERPLU, 40 ans, maître tailleur, paroisse Saint Germain l'Auxerrois ; Jean Jacques PARET, 54 ans, bijoutier, paroisse Saint Honoré

Lettre du frère Gilbaut, ex provincial des Dominicains, ancien missionnaire à Saint Domingue, Paris 15/08/1787 : il dit avoir bien connu les parents du sieur Chambellin « *qui professaient la religion catholique, apostolique et romaine qui est la seule reconnue et autorisée et professée dans la dite île [...]* ; *que c'est un usage constant de baptiser tous les enfants naissants, soit blancs, soit noirs ; que même les curés sont autorisés à y contraindre les personnes qui s'y refuseraient, toutefois après le délai de 40 jours accordé, tant à cause de l'éloignement des lieux que pour raison d'une maladie dangereuse à laquelle les enfants seraient exposés en prenant le trop grand air dans les premiers jours de leur naissance.* » Il peut donc conclure qu'il a sûrement été baptisé.

(vues 657-666/768)

- 01/04/1788, Thérèse DUMENY, **créole**<sup>20</sup>, 26 ou 27 ans, demeurant paroisse Saint Étienne du Mont, désire épouser Louis François DUPONT, valet de chambre de M. le marquis de Roquelaure, demeurant paroisse Saint Sulpice. Elle ne connaît « *point les parents dont elle a reçu le jour ni l'endroit où elle est née* ». Elle fut conduite par son père en Basse Bretagne le 16/05/1764 pour être placée chez les religieuses ursulines d'Hennebont comme **pensionnaire, à l'âge d'environ 3 ans**. Elle en est sortie à 13 ans peu de temps après avoir fait sa première communion. Elle demeure à Paris depuis l'âge de 14 ans. Recherche vaine à Versailles de son acte de baptême. Lettre du 06/12/1787 de la supérieure des religieuses d'Hennebont.

(vues 719-731/768)

- 08/01/1789, dlle Julie DE WINDT, 22 ans, fille du Sr Jean Jacques De Windt et + Dame Élisabeth HEYLIGER, demeurant avec son père à Paris rue neuve du Luxembourg paroisse de la Madeleine de la Ville l'Évêque, procédant sous l'assistance de M. Antoine Girard, directeur des Domaines du roi (procuration jointe de De Windt père 31/12/1788 Me Guillaume), désire se marier avec Mre Jacques Gabriel de CHAPT vicomte de RASTIGNAC, demeurant à Paris rue de Vaugirard paroisse Saint Sulpice. Elle est née le 20/09/1766 dans l'île **Saint Eustache** où « *l'usage est de baptiser les enfants* » et y a été baptisée quelques jours après (parrain Guillaume Henry COESVELT son oncle, frère utérin de son père) mais ses parents en quittant l'île omirent de se procurer l'extrait de l'acte de baptême. Elle a fait abjuration de la religion protestante et profession de foi catholique le 5 janvier entre les mains de Mre de St Hilaire, grand archidiacre et vicaire général de Meaux. Attestation jointe des faits le 31/12/1788 devant Me Guillaume de la part de son père, de son oncle et parrain et de 4 de ses frères (Jean, 23 ans ; Pierre, 21 ans, et Guillaume, 19 ans).

Témoins : Mre Louis François de Saint Hilaire, 50 ans, demeurant à Meaux ; Me Jacques Gabriel de CHAPT comte de Rastignac, marquis dudit lieu, maréchal des camps et armées du roi, commandant la brigade de Champagne de la division de Guyenne,

---

<sup>20</sup> Des DUMENY à Saint-Domingue et autres îles (voir index de GHC et embarquements de Nantes). Sa biographie laisse supposer qu'elle était une fille de couleur que son père naturel a amenée en France payant pour son éducation.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

chevalier de Saint Louis, 52 ans, frère du futur époux <sup>21</sup> ; Mre Emmanuel François marquis de LAMBERTYE, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de Saint Louis, 59 ans, cousin du futur époux ; Mre Abraham Frédéric d'HAUTEFORT, vicomte d'Hautefort, gentilhomme d'honneur de Monsieur frère du Roi, maréchal de ses troupes et armées, chevalier de Saint Louis, 40 ans, cousin du futur époux  
(vues 747-458/768)

### NDLR :

Les familles de WINDT et HEYLIGER sont deux familles aux très nombreuses branches représentées dans diverses îles des Antilles, étrangères en particulier, Sainte Croix, Saint Eustache, Curaçao, Saint Thomas mais aussi Guadeloupe. Voir les index de GHC.

La famille de WINDT a été particulièrement étudiée par *Henry B. Hoff* (De Windt Families of the West Indies, *The Genealogist*, vol. 3 (1) 1982, p. 106-127 et vol. 4 (1) 1983, p. 3-58) : Jean Jacques de Windt (o 17 b 28/07/1745 Saint Eustache, + 15/05/1789 Paris) x 13/11/1765 Saint Eustache, Elizabeth Heyliger (o 23/02 b 26/04/1750 Saint Eustache, + 1779 en Hollande) (vol. 3, p. 110-111).

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

---

<sup>21</sup> Les deux frères CHAPT de RASTIGNAC portant le même prénom (ils ont dix ans de différence et l'aîné était probablement le parrain du cadet) ont été considérés comme une seule personne mariée deux fois dans certaines généalogies sur Geneanet.